

COUVERTURE DES BESOINS EN ASSURANCES DE L'OFFICE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

I. Informations relatives à l'acheteur public

1° Catégorie : Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) de la Polynésie française.

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : L'Office des postes et télécommunications, Rond-point de la base marine à Fare Ute, BP 605, tél. : 40 41 42 42

3° Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché : Le président-directeur général.

II. Objet et caractéristiques principales

1° Objet : Couverture des besoins en assurances de l'Office des postes et télécommunications.

2° Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Services.

3° Type de marché : Marché public de services ayant pour objet des prestations d'assurances.

4° Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande : Polynésie Française.

5° Durée du marché : La durée du marché est du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021.

Le marché est reconductible 1 fois pour une période de 12 mois.

6° Variantes autorisées : Non.

III. Forme du marché : Marché simple.

IV. Prestations divisées en lots :

L'appel d'offres porte sur 10 lots distincts :

Lot 1 : Assurance flotte automobile

Lot 2 : Assurance responsabilité civile générale de l'OPT et SAS FARE RATA

Lot 3 : Assurance responsabilité civile générale de l'OPT et SAS ONATI

Lot 4 : Assurance responsabilité civile professionnelle de l'OPT

Lot 5 : Assurance des risques techniques

Lot 6 : Assurance multirisques des agences commerciales

Lot 7 : Assurance multirisques des locaux administratifs

Lot 8 : Assurance multirisque habitation

Lot 9 : Assurance mission déplacement professionnel

Lot 10 : Assurance navigation plaisance.

Les modalités de soumission aux lots ainsi que les modalités de leur attribution sont définies dans le règlement de la consultation.

V. Type de procédure : Appel d'offres ouvert.

VI. Conditions de participation - pièces à fournir par les candidats

1° Situation juridique, fiscale et sociale des opérateurs : Définie dans le règlement de la consultation.

2° Documents et renseignements relatifs aux capacités financières : Défini(s) dans le règlement de la consultation.

3° Documents et renseignements relatifs aux capacités techniques et professionnelles : Défini(s) dans le règlement de la consultation.

VII. Nombre de candidats admis à présenter une offre : Sans objet.

VIII. Critères d'attribution : Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en oeuvre sont définis dans le règlement de la consultation.

IX. Délais de remise des candidatures et/ou des offres

1° Date limite de remise des candidatures ou des offres: Le 03 décembre 2019 à 11 heures.

2° Délai de validité des offres à compter de la date limite de réception des offres : 120 jours.

X. Renseignements relatifs aux études et primes : Sans objet.

XI. Renseignements complémentaires

1° Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) : La demande devra être transmise par courriel à : moeava.tapi@opt.pf (mettre impérativement en copie du courriel : caroline.pere@opt.pf).

2° Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé : Mme Moeava TAPI, Office des postes et télécommunications, direction centrale des services partagés, 98704 Faa'a, Hotuarea, Tahiti, Polynésie française, tél. : 40 41 45 55. Du lundi au vendredi de 8 heures à 11 heures.

3° Adresse auprès de laquelle les offres/candidatures doivent être envoyées : Identique aux coordonnées précisées au XI.2°

4° Frais de reprographie : En application de l'article LP 232-2 du CPMP, les documents nécessaires à la consultation sont remis gratuitement.

XII. Conditions de remise des offres et/ou des candidatures

1° Contenu de l'enveloppe à remettre : Défini dans le règlement de la consultation.

2° Modalités de remise des plis : - soit directement sur place à l'adresse indiquée à l'article XI.2° du présent avis de publication contre récépissé, -soit à un prestataire de transport de courrier express (CHRONOPOST, FEDEX, DHL, etc.) pour une expédition en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse indiquée à l'article XI.2° du présent avis de publication.

Les dossiers remis sur place ou au prestataire de courrier express après la date limite de réception ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

XIII. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa, BP 4522, 98713 Papeete, tél. : 40.50.90.25, fax : 40.45.17.24, courriel : greffee.ta-papeete@juradm.fr, site internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

XIV. Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 30 octobre 2019.